

Je suis en colocation, puis-je demander une aide ?

Oui, chaque colocataire peut effectuer sa propre demande, sous réserve de remplir les conditions requises.

Je suis étudiant étranger, puis-je bénéficier d'une aide au logement ?

Oui, sous certaines conditions liées notamment à votre situation de séjour. A cet égard, de nouvelles conditions s'appliquent au 1er juillet 2026.

Mes parents perçoivent des prestations familiales pour moi. Cela a-t-il un impact ?

Le bénéfice d'une aide au logement pour un étudiant peut avoir des conséquences sur certaines prestations versées aux parents. Il est recommandé de vérifier votre situation en famille avant d'effectuer votre demande.

Quand faire ma demande ?

Dès votre entrée dans le logement. N'attendez pas plusieurs mois pour entreprendre vos démarches.

le guide jeune

Pour + d'infos sur les accompagnements jeunes

